

de première importance au progrès de la femme dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement de mon pays juge qu'il est fort souhaitable qu'un programme à longue échéance des Nations Unies pour le progrès de la femme soit élaboré davantage comme partie intégrante de l'assistance technique existante, plutôt que comme programme distinct. D'autre part, les programmes des Nations Unies pour la femme devraient être coordonnés.

La Délégation canadienne tient à exprimer combien il apprécie le travail entrepris par le Secrétariat en matière de recherche sur la population. Plusieurs de ces études seront utiles au Deuxième Congrès mondial de la population qui aura lieu en 1965. Même si le Gouvernement de mon pays soutient qu'il appartient à chaque pays de décider lui-même de sa politique en matière de population, il ne sous-estime pas la nécessité de faire des recherches scientifiques sur cet important problème.

Comme l'an passé, la Délégation canadienne aimerait faire quelques observations sur la Convention unique sur les stupéfiants. Bien que le rapport de la dix-huitième session de la Commission des stupéfiants ne renferme pas de résolution, comme l'année dernière, pour presser les gouvernements de ratifier la Convention unique, cela ne veut nullement dire que l'opinion de la Commission des stupéfiants sur cette Convention ait changé. Au contraire, plusieurs pays ont indiqué, à la dix-huitième session, qu'ils songent à ratifier cette Convention.

Non seulement la Convention de 1961 est-elle l'aboutissement d'un demi-siècle d'expérience dans le domaine du contrôle international des stupéfiants, mais elle représente plusieurs années de planification judicieuse. Elle reflète les vues et l'expérience de plusieurs pays qui sont bien qualifiés pour traiter de ce sujet important et complexe. Elle mettrait fin à la mauvaise situation actuelle, où le domaine du contrôle international des stupéfiants est occupé par quelque neuf traités multilatéraux qui ne sont pas uniformément acceptés et qui, chacun, traitent d'aspects différents du problème. Ce qui témoigne le mieux de la foi du Canada dans la Convention unique, c'est qu'il a été le premier pays à la ratifier. Le Gouvernement canadien espère donc que les ratifications qui ont suivi la sienne seront